CB CONSULTING

Conditions générales de vente applicables aux professionnels

En vigueur depuis le 21 septembre 2026.

Vous commandez au nom d'une entreprise, d'une association ou d'une administration, dans le cadre de votre activité.

Désignation

CBCONSULTING, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €, dont le siège social est situé au 20 rue Jean-Baptiste Thierry Solet, 54000 Nancy, immatriculée sous le numéro SIRET 888 410 636 00011, numéro de TVA intracommunautaire FR71888410636, est un organisme de formation professionnelle. Elle met en place et dispense des formations intra-entreprises, à Nancy et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Enregistrée sous le numéro 44 54 03909 54. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

ARTICLE L. 6352-12 DU CODE DU TRAVAIL

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation, de conseil et d'accompagnement réalisées par CBCONSULTING pour le compte d'un client professionnel, c'est-à-dire d'une personne physique ou morale qui agit dans le cadre de son activité professionnelle.

Un particulier qui commande une prestation pour son propre compte, notamment un bilan de compétences qu'il finance lui-même, relève des conditions de vente aux particuliers publiées sur cette même page.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions. Elles prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur ses conditions générales d'achat. Elles sont communiquées sur support durable à tout acheteur qui en fait la demande pour une activité professionnelle.

ARTICLE L. 441-1 DU CODE DE COMMERCE

Devis, convention et attestation

Pour chaque prestation, CBCONSULTING adresse un devis au client. Celui-ci est tenu de retourner un exemplaire renseigné, daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ».

Lorsque la prestation est une action de formation ou un bilan de compétences, une convention est conclue entre le client et CBCONSULTING. Le devis approuvé peut en tenir lieu s'il porte l'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, le taux des enseignements dispensés à distance, les modalités de déroulement, de suivi et de sanction, le prix et les modalités de règlement.

À l'issue de la prestation, une attestation de présence ou de fin de formation est remise au client et, le cas échéant, à chaque participant.

ARTICLES L. 6353-1 ET D. 6353-1 DU CODE DU TRAVAIL

Prix, TVA et modalités de paiement

Les prix des prestations sont indiqués en euros hors taxes. La taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % s'y ajoute : CBCONSULTING ne bénéficie pas de l'exonération prévue au 4° du 4 de l'article 261 du code général des impôts pour la formation professionnelle continue.

Le prix d'une formation est construit sur un tarif horaire par stagiaire, indiqué sur chaque programme ; en intra, il peut être dégressif selon la taille du groupe. Chaque commande fait l'objet d'un devis détaillé.

Sauf stipulation contraire du devis, le paiement est exigible après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant, par virement bancaire ou par chèque.

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu, sans qu'un rappel soit nécessaire, au paiement de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret.

ARTICLES L. 441-1 ET L. 441-10 DU CODE DE COMMERCE

Prise en charge par un opérateur de compétences

Lorsque le client sollicite un financement auprès d'un opérateur de compétences ou de tout autre financeur, il lui appartient d'en faire la demande avant le début de la prestation et de communiquer l'accord de prise en charge à CBCONSULTING lors de l'inscription.

Si l'accord de prise en charge n'est pas parvenu à CBCONSULTING au premier jour de la prestation, l'intégralité du coût est facturée au client.

Report et annulation

Toute demande de report ou d'annulation doit être adressée par écrit à cbconsulting.nancy@gmail.com. Elle prend effet à la date de réception du message par CBCONSULTING.

Dans les présentes conditions, un jour ouvré est un jour de la semaine du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés. Tous les délais d'annulation et de report se comptent en jours ouvrés précédant le premier jour de la prestation.

Le client peut demander le report de la prestation en adressant sa demande au moins quinze jours ouvrés avant la date prévue. La nouvelle date est fixée d'un commun accord et se tient dans les douze mois qui suivent la date initialement prévue.

En cas d'annulation par le client, une indemnité est due selon le délai de prévenance : aucune indemnité à plus de quinze jours ouvrés de la date prévue ; 30 % du prix de cinq à quinze jours ouvrés ; 50 % de deux à quatre jours ouvrés ; la totalité du prix à moins de deux jours ouvrés ou après le début de la prestation.

Annulation à l'initiative de CBCONSULTING, force majeure

CBCONSULTING peut être contrainte d'annuler ou de reporter une prestation, notamment en cas d'empêchement de l'intervenant. Elle en informe le client dans les meilleurs délais et lui propose une nouvelle date.

Aucune des parties n'est responsable de l'inexécution de ses obligations lorsqu'elle résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. La partie empêchée en informe l'autre par écrit dans les meilleurs délais.

ARTICLE 1218 DU CODE CIVIL

Programme des prestations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant peut adapter le contenu d'une formation à la dynamique du groupe ou au niveau des participants, sans que les objectifs pédagogiques annoncés en soient modifiés. Les contenus figurant sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif.

Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, papier, numérique ou électronique, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de CBCONSULTING.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Données personnelles

Les informations communiquées par le client sont nécessaires au traitement de sa demande, à l'exécution de la prestation et à la facturation. Leur base légale est l'exécution du contrat, au sens de l'article 6.1.b du règlement général sur la protection des données.

Ces informations sont également conservées pour permettre à CBCONSULTING d'adresser au client des propositions relatives à des prestations analogues. Cette conservation repose sur l'intérêt légitime de CBCONSULTING à entretenir la relation commerciale, au sens de l'article 6.1.f du règlement, et le client peut s'y opposer à tout moment, sans frais et sans motif, en écrivant à cbconsulting.nancy@gmail.com. Les données sont alors conservées trois ans à compter de votre dernier contact avec nous.

Le client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition prévus aux articles 15 à 22 du règlement. L'ensemble des traitements est décrit dans la politique de confidentialité du site.

ARTICLES 6, 13 ET 15 À 22 DU RGPD

Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de différend, les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord, et lorsque le client a contracté en qualité de commerçant, le litige est porté devant le tribunal compétent de Nancy. Dans les autres cas, les règles de compétence du code de procédure civile s'appliquent.

ARTICLE 48 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE